Commission Administrative Paritaire Départementale d'installation du 5 janvier 2012

Déclaration liminaire du SNUDI FO 13

A l'occasion de l'installation de cette nouvelle CAPD, le SNUDI-FO tient à rappeler son attachement à l'existence d'organismes paritaires représentatifs des personnels, à l'installation de commissions paritaires par corps, à l'existence d'une CAPD représentative du corps des PE et des instituteurs et au maintien de ses prérogatives.

Cette CAPD, dans sa nouvelle composition est le produit des dernières élections professionnelles dans l'Education Nationale.

C'est en dépit de conditions très difficiles et fort éloignées des règles démocratiques, dont le gouvernement et les signataires des accords de Bercy portent l'entière responsabilité, que les personnels se sont néanmoins exprimés.

Dans le premier degré, comme dans l'ensemble de la Fonction Publique d'Etat où FORCE OUVRIERE devient la 1ère organisation syndicale, les instituteurs et professeurs des écoles ont manifesté, par leur vote, leur volonté de défendre le statut général de la Fonction publique. En réalité, il s'est agi pour les initiateurs de ce scrutin d'imposer de nouvelles règles de représentativité conformes aux besoins du « dialogue social » prôné par le gouvernement et qui vise à transformer les organisations syndicales en accompagnateurs de sa politique.

FORCE OUVRIERE n'a pas signé les accords de Bercy et de ce fait, nous demandons, avec la Fédération de l'enseignement FORCE OUVRIERE pour les prochaines élections professionnelles :

- le rétablissement d'un vote à l'urne avec dépouillement le soir même,
- l'élection par les personnels des représentants syndicaux dans les CAP de corps,
- le retour à la désignation des représentants syndicaux dans des comités techniques où sera rétabli le paritarisme.

Durant ce nouveau mandat, les représentants des personnels élus du SNUDI FO, fidèles à leur indépendance face à l'administration, continueront à défendre les intérêts et les revendications des personnels contre toutes les mesures visant à restreindre leurs acquis et leurs droits.

Concernant le projet de décret et d'arrêté sur l'évaluation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, les personnels enseignants du premier comme du second degré étaient en grève le jeudi 15 décembre et ont manifesté avec leurs fédérations syndicales pour le retrait du projet : plus de 5.000 manifestants à Marseille et plus de 10.000 à Paris.

Pour le Ministre et certains medias, il ne se serait rien passé le 15 décembre. En réalité, la grève et les manifestations ont été très significatives. Elles ont exprimé très nettement le rejet, par tous les personnels, de projets qui auraient comme conséquence de soumettre les enseignants à l'arbitraire et donc aux pressions de leur hiérarchie. Mais aussi de ralentir, voire bloquer, leur déroulement de carrière avec des conséquences salariales inacceptables...

Le Ministre doit entendre ce qui s'est exprimé par la grève et les manifestations à l'appel de toutes les organisations syndicales, à l'exception de la CFDT, et retirer ses projets.

Un décret du 29 décembre dernier repousse au 1er janvier 2013 les nouvelles modalités

d'évaluation et d'entretien professionnel dans la Fonction publique. Le ministre Châtel doit maintenant retirer ses projets concernant les enseignants car ils n'en veulent pas !

Pour le SNUDI-FO, ce projet n'est ni amendable, ni négociable. Il doit être retiré. Ce n'est pas aux salariés de payer la dette !

En guise de vœux pour cette nouvelle année, le ministre a dévoilé son projet de carte scolaire pour 2012. Pour notre académie, 242 postes risquent de disparaître sur les 12.650 prévus nationalement. Cette année encore notre académie va payer un lourd tribut. Ces suppressions s'ajoutent encore une fois aux dizaines de milliers de postes fermés les années précédentes dans l'enseignement public. Elles sont prises en application du plan d'austérité du gouvernement Fillon dont l'objectif est de faire payer la crise aux salariés et aux services publics.

Ainsi, c'est une saignée qui se prépare dans les écoles des Bouches du Rhône. Nous défendrons les RASED, les postes de remplaçants, le respect des seuils d'ouverture et la remise en cause de la scolarisation en maternelle.

Le SNUDI FO s'opposera fermement à tout projet de suppression de postes et proposera de s'associer dans l'unité avec les autres organisations syndicales, sur cette revendication.

La mise en place de l'évaluation individuelle des enseignants prend ainsi tout son sens : Ce n'est plus le respect des programmes nationaux d'enseignement qui sera contrôlé par les IEN mais la capacité de chaque enseignant à faire toujours plus avec toujours moins de moyens : c'est la logique des contrats d'objectifs contenus dans les projets ministériels dans la perspective de l'autonomie des établissements du type EPEP, E2P... pour remettre en cause toutes les garanties statutaires et avancer vers une individualisation totale.

Le gouvernement veut de nouveau économiser des millions d'euros sur nos salaires, ce qui s'ajouterait à la création du jour de carence pour les fonctionnaires en congé maladie. Ce projet s'inscrit dans la RGPP et le plan d'austérité du 1er ministre.

C'est dans ce contexte si particulier que nos vœux vont avant tout vers la défense du service public et de ses personnels.